

*Les crédits*

Il y a lieu par ailleurs de souligner que les paiements de transfert en espèces versés aux provinces diminuent sans cesse. Les documents conservés à la Bibliothèque du Parlement ont également révélé que ces paiements ont beaucoup baissé, à un tel point que la province de Québec risque de ne plus rien toucher dès 1995-1996, que celle de l'Ontario risque elle-même de ne rien toucher non plus à compter de 1997-1998, et que ces paiements auront totalement disparu dès le début du prochain siècle.

Le gouvernement fédéral a commencé par soutenir longtemps que cela ne se produirait jamais, puis il a prétendu que c'était sans importance; cependant, dans le cadre de son propre budget, il a reconnu que sans paiement de transfert en espèces, il ne pourrait pas obliger les provinces à se conformer à la Loi canadienne sur la santé.

Il propose donc de modifier d'autres lois, y compris les dispositions de la Loi sur la gestion des finances publiques qui traitent des paiements de péréquation. La difficulté, c'est que les trois grandes provinces que sont l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario ne touchent pas de paiements de péréquation. Elles seraient alors contraintes de chercher à réaliser des économies dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada. Il leur serait très difficile, je pense, de justifier le retrait de fonds destinés aux services de protection de l'enfance, aux programmes de protection des enfants maltraités et de soutien du revenu parce qu'une province n'aurait pas respecté les normes nationales concernant les soins de santé. On n'a vu aucun gouvernement fédéral manifester un grand empressement à appliquer les normes nationales en matière de soins de santé.

Je voudrais parler maintenant de plusieurs autres questions que l'on doit envisager quand on examine les priorités des gens, leur engagement et leur bilan en ce qui concerne l'assurance-maladie. Nous devrions examiner ce que font les gouvernements provinciaux libéraux et quel est leur engagement à l'égard de l'assurance-maladie quand on songe au bilan de ceux-ci dans ce domaine.

Tout d'abord, regardons ce qui se passe à Terre-Neuve. Cette province a supprimé cette semaine 360 lits de soins impératifs, notamment le service hospitalier de Port aux Basques fournissant ces soins, ce qui veut dire que les habitants de cette localité doivent voyager pendant trois heures pour recevoir les soins de santé de base. Il n'est plus question d'accessibilité.

Cette province ne respecte pas l'esprit de la Loi sur la santé nationale. Les soins ne sont pas accessibles. On a licencié 300 infirmières, ce qui représente 10 p. 100 du personnel infirmier. Est-ce ainsi que les libéraux pensent maintenir les normes nationales en matière de soins de santé?

Jack Harris, député néo-démocrate de cette Assemblée législative a demandé au premier ministre Clyde Wells s'il ferait une croisade nationale sur la question du régime national d'assurance-maladie et des réductions des dépenses fédérales et s'il se rendrait d'un bout à l'autre du pays pour sauver ce régime. Le premier ministre Wells a naturellement déclaré que cette question n'était pas une priorité pour lui. Il prétend vouloir préserver l'unité nationale, pourtant, l'un des principaux éléments qui contribuent à l'unité nationale est notre régime d'assurance-maladie, un régime national et transférable offert de façon équitable à toute la population canadienne, et il n'est pas disposé à le protéger.

Prenons l'exemple du gouvernement libéral à l'Île-du-Prince-Édouard. Il refuse unilatéralement à toutes les femmes de cette province l'accès à un service fondamental, l'avortement. Voilà comment les libéraux assurent l'universalité et l'accessibilité des soins de santé. Le gouvernement libéral déclare simplement que ce service n'est pas offert et l'affaire est close. Peut-on parler alors d'engagement envers un régime d'assurance-maladie national, transférable, universel et accessible? Est-ce là le bilan du Parti libéral? Est-ce son idéologie?

Au Nouveau-Brunswick, le ministre des Finances affirme de nos jours: «Évidemment, nous ne pouvons pas respecter la Loi canadienne sur la santé et les normes nationales. Nous n'en avons ni les moyens, ni la volonté.» Au fond, il veut tout simplement dire: «Nous ne respectons plus les dispositions de la Loi canadienne sur la santé.» On ne veut pas s'engager à respecter les normes nationales.

La Nouvelle-Écosse n'est pas une des quatre provinces qui sont dirigées par un gouvernement libéral, et voyez ce que son gouvernement a à dire. Le ministre de la Santé, George Moody, déclare: «Si les gens désirent certains niveaux de soins, ils accepteront peut-être de payer 25 \$ ou 30 \$ supplémentaires pour les obtenir.» Il n'a pu écarter la possibilité que la partie des frais exigés des consommateurs, autrement dit les frais à l'utilisateur, augmentera. Comment qualifier les réalisations du gouvernement libéral de cette province?

• (1230)

Le gouvernement libéral du Québec a déclaré publiquement qu'il voulait que le gouvernement fédéral cesse de subventionner le régime national d'assurance-maladie, ce qui permettrait à Québec d'imposer des frais à l'utilisateur. Il est même prêt à renoncer à certaines recettes, parce qu'il veut introduire le principe des frais à l'utilisateur.

Les faits montrent clairement que les libéraux sont les grands responsables de l'érosion du régime public d'assurance-maladie au niveau fédéral. Naturellement, à